

Politique d'inclusion Erasmus+

L'Université de Montpellier Paul-Valéry s'engage à promouvoir un accès équitable aux opportunités de mobilité internationale offertes par le programme Erasmus+, conformément aux principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE).

L'université veille à favoriser la participation des étudiants et personnels ayant moins d'opportunités, notamment en raison de leur situation sociale, économique, territoriale, de santé ou de handicap. À ce titre, une attention particulière est portée à l'accompagnement des publics concernés, en lien avec les services compétents de l'établissement, notamment la Mission Égalité et le service Handi-Études.

Dans le cadre du programme Erasmus+, l'UMPV applique les critères d'inclusion définis par les Bulletins officiels de l'Éducation nationale ainsi que les critères complémentaires retenus par l'établissement. Sont notamment concernés :

- les étudiants boursiers sur critères sociaux ;
- les étudiants en situation de handicap ;
- les personnes atteintes d'une affection longue durée (ALD) ;

L'université s'engage à :

- garantir l'égalité de traitement dans l'accès aux mobilités ;
- informer les étudiants et personnels sur les dispositifs de soutien disponibles ;
- assurer la confidentialité et la protection des données personnelles dans le respect du RGPD.

Les justificatifs relatifs aux critères d'inclusion sont conservés conformément aux exigences de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation et peuvent être demandés dans le cadre d'un contrôle.

Pour toute question relative à l'accompagnement des mobilités Erasmus+ inclusives, les participants peuvent contacter la DRIF :

- Mobilité sortante : outgoingstudents@umpv.fr
- Mobilité entrante : erasmus-in@umpv.fr
- Mobilité des personnels : mobilite-personnels@umpv.fr